



**ADOPTÉ À LA
SÉANCE DU
7 FÉVRIER 2004**

Procès-verbal de la deuxième séance du comité consultatif aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage tenue le 13 décembre 2004, à 19 h30, au siège social de la Commission scolaire des Patriotes situé au 1740, rue Roberval, à Saint-Bruno.

Présences

Parents :
France Tremblay
François Lefebvre
Caroline Chantal Allard
Lyne Petit
Monia Dumais
Johanne Lacroix
Marie-Claude Dion
Annie Milette

Représentants du personnel enseignant :
Richard Bisson
Michèle Leduc
Représentant du personnel professionnel :
Nathalie Roulier
Représentant du personnel de soutien :
Eric Villeneuve
Représentante des directions d'établissement :
Violaine Fortin
Représentant de la communauté :
Jocelyne Gaudet
Représentant de la direction générale :
Jean-Louis Tousignant

Absences :

Parents :
Martine Hubert-Meyer
Alain Levasseur

Ouverture:
Constatation
du quorum

Constatation du quorum

Formant quorum sous la présidence de madame France Tremblay, la séance est ouverte à 19h30.

Adoption
de l'ordre du jour

Résolution
15-2004-12-13

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Roulier appuyée par Johanne Lacroix d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2004
- 2.1 Suivi (Rencontre au Comité de parents, entente de scolarisation, frais de déplacement, exposé d'un parent, résolutions faites à M. Pierre Massicotte)
3. Parole au public
4. Parole à la représentante au Comité de parents (annexe 1-13-12-2004))
5. Situation budgétaire } invité : M. Pierre Charland (annexe 2 – 13-12-2004)
6. Budget alloué aux élèves HDAA }
7. Priorités 2004-2005 des services éducatifs (annexe 3 – 13-12-2004)
8. Service en orthophonie
9. Retour sur la fermeture d'écoles (annexe 4 – 13-12-2004)
10. Correspondance
11. Questions diverses (Projet de recherche d'une étudiante au sujet de l'intégration)
 - 11.2 Siège dans le transport
12. Prochaine réunion
13. Levée de la séance.

Adopté unanimement.

Procès-verbal

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 novembre

Résolution
16-2004-12-13

IL EST PROPOSÉ par Lyne Petit appuyée par Monia Dumais que le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2004, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

Suivi

2.1 Suivi :

Rencontre au Comité de parents :

Les membres ont convenu ensemble de nommer une personne à tour de rôle pour représenter le Comité C.S.E.H.D.A.A. au Comité de parents. Voici les dates avec le nom de la personne qui représentera le Comité C.S.E.H.D.A.A au comité de parents :

16 décembre 2004 :	Marie-Claude Dion
20 janvier 2005 :	Martine Hubert-Meyer
17 février 2005 :	Caroline Chantal Allard
17 mars 2005 :	Monia Dumais
21 avril 2005 :	François Lefebvre
19 mai 2005 :	Johanne Lacroix
16 juin 2005 :	Marie-Claude Dion

Entente de scolarisation :

Voici un document « Entente de scolarisation et élargissement des services aux élèves H.D.A.A., tel que discuté lors de la rencontre du 22 novembre 2004.

Frais de déplacement :

Jean-Louis Tousignant explique aux membres qu'ils pourront remettre le formulaire pour leur frais de déplacement deux ou trois fois durant l'année et non à chaque réunion.

Exposé d'un parent :

Jean-Louis Tousignant fait un bref rappel du témoignage de monsieur Voghel lors de la dernière réunion. Il explique aux gens comment se prend la décision de classement. L'école fait un plan d'intervention ainsi qu'une évaluation avec le personnel professionnel rattaché à l'école et les parents. L'équipe analyse les besoins et capacités de l'élève et fait une recommandation à la direction qui elle prend la décision de classement.

Résolutions faites à M. Pierre Massicotte :

Jean-Louis Tousignant fait un bref rappel des résolutions qui ont été remises à monsieur Pierre Massicotte concernant les fermetures d'écoles.

- Parole au public **3. Parole au public**
- Aucune intervention.
- Comité de parents **4. Parole à la représentante au Comité de parents (annexe 1-13-12-2004)**
- L'ordre du jour de la séance du Comité de parents qui s'est tenue le 18 novembre 2004 ainsi que le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2004 sont remis.
- Situation budgétaire **5. Situation budgétaire : invité : M. Pierre Charland (annexe 2 – 13-12-2004)**
- Monsieur Pierre Charland, directeur au Service des ressources financières, présente la situation budgétaire de la Commission scolaire par rapport aux élèves E.H.D.A.A et répond aux questions.
- Budget **6. Budget alloué aux élèves H.D.A.A. : invité : M. Pierre Charland (annexe 2 – 13-12-2004)**
- Monsieur Pierre Charland, directeur au Service des ressources financières, présente la situation des revenus et dépenses par rapport aux élèves E.H.D.A.A et répond aux questions.
- Priorités 2004-2005 des services éducatifs **7. Priorités 2004-2005 des services éducatifs (annexe 3 – 13-12-2004)**
- Chaque année, le Service éducatif de la Commission scolaire fournit les priorités de travail afin de faire ressortir des enjeux particuliers.

8. Service en orthophonie (document sera remis sur place)

Un membre s'interroge sur l'offre de services auprès des élèves qui ont des besoins au plan de la communication et des manières dont sont dispensées les services en orthophonie dans la Commission scolaire. Plus précisément, quels sont les moments d'intervention auprès des élèves et le déroulement, car il semble que le processus de prise en charge soit très long ? Est-ce qu'il y a un encadrement pour que toutes les écoles de la Commission scolaire soient identiques ?

La représentante des professionnels explique les tâches et les fonctions exercées par le professionnel dans une école. Elle relate les étapes de travail en début d'année, les études de cas, le dépistage réalisé, etc. et ce conformément au cadre de référence du service en orthophonie de la Commission scolaire.

La représentante des directions d'établissement explique l'encadrement et le suivi exercés auprès des professionnels d'une école au regard des services offerts aux élèves.

Jean-Louis Tousignant mentionne qu'en général fin septembre début octobre, les interventions auprès des élèves débutent. Présentement, compte tenu du nouveau cadre de référence des services complémentaires, la réflexion des professionnels porte également sur les façons d'intervenir, façons qui peuvent varier d'une école à l'autre tout en respectant le cadre de référence. Il explique également la nature de la décentralisation des professionnels dans un secteur, ce qui favorise une continuité d'intervention et limite le nombre de professionnels dans un secteur facilitant ainsi la concertation.

Lorsqu'il y a des questions concernant un service, le parent s'adresse à la direction d'école qui voit au suivi des éléments du plan d'intervention. Concernant la situation apportée ici, un suivi sera effectué auprès de la direction d'établissement concernée.

Retour
sur la
fermeture
d'écoles

9. Retour sur la fermeture d'écoles (annexe 4 – 13-12-2004)

Le mémoire présenté par le comité C.S.E.H.D.A.A. aux audiences publiques de octobre dernier à Varennes et à Boucherville est remis. Les membres font un échange sur le sujet

Correspondance

10. Correspondance

Néant.

Questions
diverses

11. Questions diverses

Une question est apportée concernant l'utilisation des sièges d'appoint pour les élèves, selon les normes de la Société d'assurance automobile du Québec (S.A.A.Q.) et la responsabilité de la Commission scolaire dans le suivi de ces règles auprès des transporteurs. C'est de la responsabilité des parents à fournir le siège d'appoint et au conducteur à vérifier que celui-ci est opérationnel et conforme aux normes et règles de la S.A.A.Q.

Des questions sont posées quant à la conformité des véhicules utilisés. La compagnie de transport a l'obligation de suivre les normes et vérifier que son véhicule est conforme et en règle avec la S.A.A.Q. Les transporteurs doivent avoir un certificat de validation de la S.A.A.Q. chaque année. Quant aux plaintes des utilisateurs, la Commission scolaire fait un suivi auprès des transporteurs qui sont liés par contrat.

Prochaine
réunion

12. Prochaine réunion

Les gens conviennent d'annuler la réunion du 10 janvier 2005. La prochaine réunion aura lieu le 7 février 2005.

Clôture de la séance

13. Clôture de la séance

Résolution
17-2004-12-13

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Roulier appuyée par Monia Dumais de lever la séance.

Adopté unanimement.

La séance est levée à 22h00.

Signature

Présidente

Responsable